



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 4.1

N° de la demande : 2010-3432

Demande : Conversion en homologation complète

Produit : Deadline M-Ps

Numéro d'homologation : 26650

Matières actives (m.a.) : Métaldéhyde

Numéro de document de l'ARLA : 2585858

Objet de la demande

La présente demande vise à convertir l'homologation du molluscicide à usage commercial, Deadline M-Ps, en homologation complète. Deadline M-Ps est une formulation de macrogranulés utilisée pour la suppression des limaces et des escargots sur le chou, la laitue, les tomates, les petits fruits, les cultures ornementales de serre et les plantes ornementales.

Évaluation des propriétés chimiques

Le produit Deadline M-Ps se présente sous la forme de macrogranulés contenant du métaldéhyde à une concentration nominale de 4,0 %. Cette préparation commerciale a une densité de 0,722 g/mL. Les exigences concernant les propriétés chimiques du Deadline M-Ps ont été remplies.

Évaluation des risques pour la santé

Aucune évaluation toxicologique n'est requise pour la présente demande.

Les travailleurs commerciaux qui appliquent Deadline M-Ps sur le chou, la laitue, les tomates, les petits fruits et les plantes ornementales (de serre ou d'extérieur) ou chargent des choux, de la laitue, des tomates, des petits fruits ou des plantes ornementales (de serre ou d'extérieur) traités avec du Deadline M-Ps peuvent entrer en contact direct avec des résidus de métaldéhyde par la peau ou par inhalation. L'exposition des travailleurs qui regagnent les lieux après le traitement devrait être négligeable, étant donné que le produit est appliqué sur la surface du sol. L'étiquette précise que les travailleurs qui manipulent le produit commercial doivent porter un équipement de protection individuelle. Les précautions à prendre pour réduire au minimum les risques pour les enfants sont indiquées dans le Document de décision de réévaluation PRVD2008-34-*Métaldéhyde*, y compris l'interdiction d'appliquer le produit, sauf si les enfants peuvent être exclus du site traité dès le début du traitement, et ce jusqu'à ce que le produit appliqué ne soit plus visible. En tenant compte des énoncés requis sur l'étiquette, les risques pour ces personnes sont acceptables si les précautions et directives inscrites sur l'étiquette homologuée sont suivies.

Les données sur les résidus provenant d'essais en champ effectués aux États-Unis ont été soumises pour appuyer l'homologation du produit Deadline M-Ps sur les mûres, les fraises, le chou, les tomates et la laitue. Le métaldéhyde a été appliqué sur les framboises, les fraises, le chou, les tomates et la laitue à des doses approuvées ou exagérées, et les cultures ont été récoltées conformément au mode d'emploi sur l'étiquette.

Limites maximales de résidus

La recommandation concernant les limites maximales de résidus (LMR) pour le métaldéhyde a été basée sur les données des essais en champ présentées et les indications fournies par le [calculateur de limites maximales de résidus de l'OCDE](#). Le tableau 1 indique les LMR proposées pour les résidus de métaldéhyde dans et sur les cultures. Les résidus dans les produits transformés qui ne sont pas indiqués au tableau 1 sont assujettis aux LMR proposées pour les produits alimentaires bruts (PAB).

TABLEAU 1. Résumé des données sur les essais en champ utilisées pour étayer les limites maximales de résidus (LMR)							
Denrée	Méthode d'application – Dose maximale d'application (kg m.a./ha)	Délai d'attente avant la récolte (jours)	Résidus (ppm)		Facteur de transformation expérimental	LMR en vigueur (ppm)	LMR proposée (ppm)
			MMEET	MPEET			
CSG13-07G (fraises)	Traitement du sol/6,72	0	< 0,05	0,084		0,1	0,15
CSG13-07A (mûres/ framboises)	Traitement du sol/4,78	0	< 0,05	0,055		0,1	0,15
Laitue pommée	Traitement du sol/3,36	3	< 0,05	0,076		0,1	0,15
Laitue frisée	Traitement du sol/3,36	3	< 0,05	0,603		0,1	1,5
CSG8-09 (tomates)	Traitement du sol/3,36	9-11	< 0,05	0,082	Pâte et purée de tomates : 0,9	0,1	0,09
Chou	Traitement du sol/3,36	19-21	< 0,05	0,488		0,1	1.0

Après examen de toutes les données disponibles, les LMR proposées au tableau 1 sont recommandées en ce qui concerne les résidus de métaldéhyde. Les résidus se trouvant dans ces cultures aux LMR proposées ne présenteront de risque inacceptable pour aucun sous-groupe de la population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Évaluation environnementale

L'étiquette de Deadline M-Ps comporte les mises en garde relatives à l'environnement appropriées.

Évaluation de la valeur

Aucune évaluation de la valeur n'est requise pour la présente demande.

Conclusion

Après examen de la demande, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a accordé l'homologation complète du produit Deadline M-Ps pour la suppression des limaces et des escargots sur le chou, la laitue, les tomates, les petits fruits, les cultures ornementales de serre et les plantes ornementales.

References

PMRA

Document

Number	Reference
1446765	2003, Magnitude of the Residue of Metaldehyde in Cabbage Raw Agricultural Commodities, DACO: 7.4.1
1446767	2003, Magnitude of the Residue of Metaldehyde in Lettuce Raw Agricultural Commodities, DACO: 7.4.1
1446768	2003, Magnitude of the Residue of Metaldehyde in Strawberry Raw Agricultural Commodities, DACO: 7.4.1
1446769	2003, Magnitude of the Residue of Metaldehyde in Tomato Raw Agricultural Commodities, DACO: 7.4.1
1446770	2003, Magnitude of the Residue of Metaldehyde in Tomato Processed Commodities, DACO: 7.4.5
1446773	2003, Validation of the Analytical Method for the Determination of Metaldehyde in Crops by GC-MS Including Storage Stability in Metaldehyde in Various Crops (Part 2: Storage Stability), DACO: 7.3
1900389	2009, Metaldehyde Metabolism in Oilseed Rape, DACO: 6.3
1900390	2009, Metaldehyde Metabolism in Wheat, DACO: 6.3
1980825	2002, Independent Laboratory Validation for the Determination of Metaldehyde in Crops by GC-MS as Described in EN-CAS Analytical Laboratories Method ENC-3/99, DACO: 7.2.3
1980827	2010, Magnitude of the Residue of Metaldehyde in Additional Lettuce Raw Agricultural Commodities, DACO: 7.4.1,7.4.2
1980829	2002, Metaldehyde: Magnitude of the Residue on Caneberry (Raspberry), DACO: 7.4.1,7.4.2
1980830	2003, Waiver Request for Confined Rotational Crop Study for Metaldehyde, DACO: 7.4.3
1980831	2008, Field Accumulation Of Metaldehyde In Rotational Crops, DACO: 7.4.4

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.